

travaux de cartographie réalisés dans les pays de la région en vue de leurs projets de développement économique et social.

Prenant note de la recommandation de la Conférence tendant à ce qu'une deuxième Conférence cartographique régionale des Nations Unies pour l'Amérique soit convoquée à Mexico pendant le premier semestre de 1979,

Prenant note également avec satisfaction du fait que le Gouvernement mexicain a offert d'accueillir la Conférence, qui se tiendrait à Mexico pendant deux semaines, au cours du premier semestre de 1979 et de fournir son entière coopération à cet égard.

1. *Prie* le Secrétaire général de prendre les dispositions nécessaires, conformément à la résolution 31/140 de l'Assemblée générale, en date du 17 décembre 1976, pour convoquer la deuxième Conférence cartographique régionale des Nations Unies pour l'Amérique à Mexico pendant deux semaines au cours du premier semestre de 1979, notamment en envoyant des invitations aux gouvernements des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies ou membres des institutions spécialisées ainsi qu'aux institutions spécialisées et aux autres organisations internationales intéressées;

2. *Prie en outre* le Secrétaire général de prendre, selon qu'il conviendra, les mesures concrètes voulues pour assurer l'application des recommandations de la première Conférence cartographique régionale des Nations Unies pour l'Amérique, en tenant pleinement compte des avis relatifs à ces recommandations exprimés à la soixante-deuxième session du Conseil économique et social, et de présenter au Conseil, lors de sa soixante-quatrième session, un rapport intérimaire sur les mesures prises à cet égard.

2054^e séance plénière
5 mai 1977

2049 (LXII). Convocation de la neuvième Conférence cartographique régionale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique

Le Conseil économique et social,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général sur la huitième Conférence cartographique régionale des Nations Unies pour l'Asie et l'Extrême-Orient¹⁶, qui s'est tenue à Bangkok du 17 au 28 janvier 1977,

Exprimant sa satisfaction de la précieuse contribution apportée par la Conférence à la promotion des travaux de cartographie réalisés dans les pays de la région en vue de leurs programmes de développement économique et social,

Prenant note de la recommandation de la Conférence tendant à ce qu'une neuvième conférence soit convoquée en février 1980.

Prenant note également avec satisfaction du fait que le Gouvernement néo-zélandais a offert d'accueillir la Conférence en février 1980 et de fournir son entière coopération à cet égard.

Rappelant sa résolution 1895 (LVII) du 1^{er} août 1974, relative à la nouvelle désignation de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique,

¹⁶ E/5918.

1. *Approuve* la recommandation de la huitième Conférence tendant à ce que les futures conférences régionales de cartographie de la région portent le nom de conférences cartographiques régionales des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique;

2. *Prie* le Secrétaire général de prendre les dispositions nécessaires, conformément à la résolution 31/140 de l'Assemblée générale, en date du 17 décembre 1976, pour convoquer la neuvième Conférence cartographique régionale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique en Nouvelle-Zélande en février 1980, notamment en envoyant des invitations aux gouvernements des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies ou membres des institutions spécialisées ainsi qu'aux institutions spécialisées et aux autres organisations internationales intéressées;

3. *Prie en outre* le Secrétaire général de prendre, selon qu'il conviendra, les mesures concrètes voulues :

a) Pour assurer l'application des recommandations de la huitième Conférence cartographique régionale des Nations Unies pour l'Asie et l'Extrême-Orient, dont celles qui concernent les levés et les plans cadastraux, les cartes thématiques, les levés hydrographiques et les cartes marines, la télédétection par satellite et par aéronef, et la formation théorique et pratique aux diverses disciplines de la cartographie;

b) Pour convoquer, conformément à la recommandation de la Conférence, une réunion du Groupe d'experts des levés hydrographiques et de la cartographie marine au Siège de l'Organisation des Nations Unies d'ici à mars 1978.

2054^e séance plénière
5 mai 1977

2056 (LXII). Exécution du Programme pour la Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale

Le Conseil économique et social,

Recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de résolution ci-après :

"L'Assemblée générale,

"Réaffirmant sa détermination de parvenir à l'élimination totale du racisme, de la discrimination raciale et de l'*apartheid*,

"Rappelant que, dans sa résolution 3057 (XXVIII) du 2 novembre 1973 et dans le Programme pour la Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale qui y était annexé, elle a demandé à tous les peuples, gouvernements et institutions de poursuivre leurs efforts pour éliminer le racisme, la discrimination raciale et l'*apartheid*,

"Notant que, malgré l'appui apporté par la communauté internationale au Programme pour la Décennie, des conditions intolérables continuent d'exister en Afrique australe et ailleurs, y compris le déni du droit à l'autodétermination et l'application inhumaine et odieuse de la politique d'*apartheid* et de discrimination raciale,

"Rétirant sa conviction que les régimes racistes d'Afrique du Sud et de Rhodésie du Sud posent une